

Annexe 17A/1

DP Sektouun Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

Walferdange, le 5 octobre 2020

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

Risques d'accident au niveau du tunnel PN17 à Helmsange

Suite à la construction et à l'ouverture du tunnel PN17 à Helmsange les automobilistes, cyclistes et piétons ont constaté quelques problèmes de signalisation qui entravent la sécurité routière.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

Est-ce que le collège échevinal envisage de prendre les mesures nécessaires afin d'installer un miroir de sécurité sur le carrefour entre la Rue de Dommeldange et la Rue de la Gare afin que la circulation routière (venant de la Rue de Dommeldange) puisse observer si un véhicule est en train de s'engager du tunnel vers le carrefour en question ? En effet sans un tel miroir il est impossible de vérifier si un véhicule est en train de sortir du tunnel, d'où un danger accru d'accident.

Est-ce que le collège échevinal envisage de faire réaliser un passage pour piétons de la rue du chemin de fer vers le passage sous-terrain pour piétons/cyclistes du tunnel PN17 ? En effet actuellement il n'y a pas de passage pour piétons, d'où un risque bien réel d'accident.

Est-ce que le collège échevinal envisage de faire réaliser une ligne médiane sur la chaussée passant par le tunnel PN17 ? En effet l'absence d'une telle ligne engendre un risque bien réel d'accidents.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Nic Wiot

Alain Weins

Josée Altmann-Frideres

Laurent Schanck

Elisabeth Gallinaro

Pour les conseillers communaux du DP,



Alain Weins